



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Président de la République

Question écrite n° 22782

## Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le Premier ministre de lui communiquer le montant des frais de représentation attribués au Président de la République pour faire face aux dépenses personnelles induites par sa fonction.

## Texte de la réponse

Le montant des impositions locales se répartit ainsi : taxes de balaye : 69 195 euros en 2007, 69 219 euros en 2008 ; taxes sur les bureaux : 42 224 euros en 2007, 43 299 euros en 2008 ; taxes sur les logements vacants : 14 197 euros en 2007, dégrèvements en 2008 ; taxe foncière : 2 474 euros en 2007, 2 459 euros en 2008. Le coût de la réception du 14 juillet : 419 213 euros (5 500 invités) en 2007, 475 523 euros (7 050 invités) en 2008. Le coût du site Internet : 155 843 euros pour 2007, 251 583 euros en 2008. Le Président de la République ne dispose pas d'une dotation particulière pour frais de représentation, ceux-ci sont régulièrement justifiés et pris en charge par le budget de la Présidence. Il en va de même pour les enquêtes d'opinion éventuellement demandées par la présidence.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Dosière](#)

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22782

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mai 2008, page 3909

**Réponse publiée le :** 26 mai 2009, page 5114